

Document: EC 96/Rev.1
Date: 10 avril 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la quatre-vingt-seizième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau
indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Comité de l'évaluation — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 23 mars 2017

Procès-verbal de la quatre-vingt-seizième session du Comité de l'évaluation

1. La quatre-vingt-seizième session du Comité de l'évaluation s'est tenue le 23 mars 2017. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité au cours de la session.
2. Le procès-verbal servira de base au rapport verbal qui sera présenté par le président du Comité de l'évaluation au Conseil d'administration. Une fois approuvé par le Comité, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

3. Le membre du Comité pour l'Indonésie, M. Des Alwi, préside la session en remplacement de M. Rishikesh Singh (Inde), qui n'a pu assister à la session. Il souhaite la bienvenue aux membres, et en particulier au membre représentant le Ghana, pays qui remplacera l'Égypte au sein du Comité jusqu'en avril 2018, ainsi qu'aux observateurs et aux membres du personnel du FIDA.
4. Participent à la session les membres du Comité représentant la France, le Ghana, l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse. Les membres du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) – à savoir la Chine, la France, la République bolivarienne du Venezuela et la République dominicaine – sont présents en qualité d'observateurs pour participer à l'examen de la proposition technique relative au SAFP. L'Allemagne et le Royaume-Uni sont aussi présents en qualité d'observateurs. Le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation (IOE), le Directeur adjoint d'IOE, le Vice-Président adjoint, Département gestion des programmes (PMD), le Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles, PMD, la Directrice de la Division Asie et Pacifique (APR); un chargé de programme de pays, APR; le juriste principal, Bureau du Conseiller juridique; la Secrétaire du FIDA a. i. et d'autres membres du personnel du FIDA sont également présents à cette session.
5. M. Lupiño J. Lazaro, représentant pour les Philippines, a rejoint le Comité à titre d'observateur pour les débats sur l'évaluation de la stratégie et du programme de pays.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

6. Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) Ouverture de la session; ii) Adoption de l'ordre du jour; iii) Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour les Philippines; iv) Projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA; v) Accord d'harmonisation révisé entre les systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA; vi) Proposition technique relative au Système d'allocation fondé sur la performance; vii) Rapport de synthèse d'évaluations portant sur la reproduction à plus grande échelle; viii) Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) à l'étape suivante; ix) Calendrier d'un éventuel examen par les pairs du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; et x) Questions diverses.
7. À la demande de l'un des membres du Comité et du président du Groupe de travail sur le SAFP, il est décidé que le point 6 de l'ordre du jour, Proposition technique relative au Système d'allocation fondé sur la performance, sera examiné avant le point 5.
8. L'ordre du jour provisoire est modifié avec l'adjonction, sous la rubrique Questions diverses, d'une information relative au calendrier d'approbation du procès-verbal de la session.
9. Le Comité adopte l'ordre du jour figurant dans le document EC 2017/96/W.P.1, amendé pour prendre en compte l'inscription d'un point supplémentaire sous la rubrique Questions diverses (à paraître sous la cote EC 2017/96/W.P.1/Rev.1).

Informations actualisées concernant la présidence, par le FIDA, du Groupe de coopération pour l'évaluation (ECG)

10. Le Directeur d'IOE présente un bref exposé d'actualisation sur les activités du FIDA en tant qu'institution assurant la présidence de l'ECG pour l'année 2017. Le FIDA accueillera les deux réunions annuelles de l'ECG, prévues pour les 8 et 9 juin et pour le début du mois de novembre 2017. La réunion de juin aura pour thème central le rôle de l'évaluation dans la transformation des banques multilatérales, et sera précédée d'une conférence internationale sur les technologies de l'information et des communications appliquées à l'évaluation. On attend de ces manifestations qu'elles contribuent à la capacité d'IOE de s'adapter à l'évolution des contextes, et de continuer à réaliser de solides évaluations reposant sur des données factuelles.

Point 3 de l'ordre du jour: Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour les Philippines

11. Le Comité examine le document EC 2017/96/W.P.2, "République des Philippines – Évaluation de la stratégie et du programme de pays" ainsi que l'accord conclusif qui s'y rapporte, présenté dans l'additif EC 2017/96/W.P.2/Add.1. Les membres remercient IOE pour l'opportunité de son évaluation, et notent que les résultats apporteront des informations utiles au nouveau programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) en cours d'élaboration.
12. Les membres se félicitent des points forts remarquables du partenariat entre le Gouvernement des Philippines et le FIDA, ainsi que du COSOP, au cours de la période 2003-2015. Pour ce qui concerne les activités de prêts, les membres applaudissent également les résultats positifs sur plusieurs points: égalité entre les sexes et autonomisation des femmes, bonnes perspectives de durabilité des avantages, amélioration de la production agricole et influence positive sur les politiques et les institutions.
13. Le représentant du Gouvernement des Philippines remercie IOE pour la première évaluation de ce type réalisée dans son pays, et accueille avec satisfaction les résultats et les recommandations de ce travail. Il exprime son appréciation pour le partenariat établi depuis longtemps entre le FIDA et les Philippines afin d'agir en vue de réduire la pauvreté rurale et de promouvoir une transformation inclusive du monde rural.
14. Le Comité note que, au travers de l'accord conclusif, la direction du FIDA et le gouvernement ont tous deux approuvé les recommandations visant à aborder les défis recensés dans le programme de pays, et sont convenus que ces recommandations seront intégrées au nouveau COSOP. En particulier, l'avantage comparatif du FIDA continuera d'être renforcé par le biais du ciblage, de l'amélioration de la participation à l'élaboration des politiques fondée sur des données concrètes, et du renforcement des partenariats avec d'autres partenaires du développement. En particulier, un membre souligne l'importance de la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et demande qu'il en soit fait mention dans le nouveau COSOP pour les Philippines.
15. Les membres notent que les faiblesses recensées – tout particulièrement le délai entre l'admission/la conception et l'approbation du projet et les retards au cours des premières années de l'exécution – doivent être abordées afin de garantir de meilleurs résultats. La direction indique que ces retards se sont traduits par un hiatus de trois ans pendant lequel le FIDA n'a approuvé aucun nouveau financement. Toutefois, grâce à la présence dans les pays et à un meilleur appui à la supervision, la plupart des projets sont maintenant en bonne voie: les processus d'approbation et de décaissement sont plus rapides et les recommandations relatives au suivi-évaluation, au ciblage et aux partenariats sont déjà en cours d'application.

- Point 4 de l'ordre du jour: Projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA
16. Le Comité examine le document EC 2017/96/W.P.3, "Évaluation au niveau de l'institution de l'architecture financière du FIDA – projet de document d'orientation". Il note que le document d'orientation contient le contexte, le champ couvert, les objectifs, la méthodologie, le calendrier et les résultats attendus de l'évaluation au niveau de l'institution (ENI). L'ENI proprement dite traiterait des sources de financement, de l'utilisation et l'allocation des ressources et de leur performance, des systèmes institutionnels de gestion et de contrôle financiers du FIDA, et du système de contrôle financier externe, notamment du rôle du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration dans le processus de reconstitution des ressources. IOE informe le Comité que l'évaluation fera fond sur les ENI antérieures, comme celles relatives au processus de reconstitution, au SAFFP, à l'efficacité institutionnelle et à la Politique du FIDA en matière de dons.
 17. La direction exprime l'opinion selon laquelle le champ couvert par l'ENI est trop large et que l'évaluation devrait se concentrer sur des aspects spécifiques relatifs à la gestion financière, afin d'éviter de faire double emploi avec les ENI réalisées précédemment. Elle note, par ailleurs, que la nature du thème invite à une exploration plutôt qu'à une évaluation, étant donné que la direction envisage à l'heure actuelle d'apporter des changements et des ajustements à la structure financière existante.
 18. Les membres du Comité se déclarent satisfaits du document d'orientation tel qu'il est présenté par IOE, et notent que cette activité pourrait consister à la fois en une exploration, comme l'a proposé la direction, et une évaluation. Les membres appuient la portée générale de l'ENI, étant donné que son objectif est d'informer le Conseil d'administration et de contribuer aux futurs débats et décisions concernant l'architecture financière du FIDA. Les membres apprécient la méthodologie proposée par IOE, et en particulier l'idée d'une analyse comparative avec d'autres institutions financières internationales (IFI). IOE explorera la possibilité d'une analyse comparative avec les pratiques d'autres IFI vis-à-vis du secteur privé, tout en demeurant concentré sur le mandat du FIDA.
 19. Plusieurs membres invitent instamment IOE à faire part de ses résultats préliminaires à la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). IOE les informe que cela sera difficile, et que ces résultats préliminaires n'auront qu'une utilité limitée. IOE souligne également l'importance de l'ENI au-delà de la Consultation sur FIDA11. Quelques membres mettent en garde contre l'insistance sur les résultats préliminaires, et notent qu'il pourrait être dommageable, à long terme, de fonder une quelconque décision en rapport avec FIDA11 sur de tels résultats, et recommandent par conséquent que l'on attende le rapport final. Tout en reconnaissant les limitations des résultats préliminaires, un membre encourage IOE à poursuivre les entretiens sur la possibilité de communiquer les premiers résultats. IOE répond qu'il aura, avec l'équipe chargée de l'évaluation, des consultations sur ces options.
 20. S'agissant des modèles financiers, les membres demandent que l'ENI s'intéresse explicitement aux pouvoirs du Président et du Conseil d'administration en matière de décisions concernant les fonds supplémentaires et les contributions complémentaires, et les fonctions connexes de supervision. L'un des membres évoque la possibilité de mettre en place des guichets de prêt distincts, et le concept d'un guichet pour le secteur privé.
 21. Répondant à une question sur la relation causale entre l'architecture financière et l'impact sur la pauvreté rurale, IOE note qu'elle est très difficile à démontrer, mais que des efforts seront déployés afin d'élaborer un cadre logique pour déterminer dans quelle mesure un lien causal pourrait être mis en évidence.

22. Un membre demande qu'IOE examine le modèle financier du FIDA afin de déterminer s'il est assez souple pour utiliser des instruments innovants sans réduire sa viabilité financière. Un autre membre estime aussi qu'il sera intéressant d'examiner la capacité du modèle financier de dialoguer directement avec les autorités locales dans les pays à structure fédérale.

Point 5 de l'ordre du jour: Accord d'harmonisation révisé entre les systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA

23. Le Comité examine le document EC 2017/96/W.P.4, "Accord entre la direction du FIDA et le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur l'harmonisation des méthodes et systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA, première partie: critères", qui a pour objet de faire en sorte que les processus d'autoévaluation de la direction et d'évaluation indépendante par IOE se renforcent mutuellement et contribuent à la réalisation des buts et objectifs du FIDA.
24. Le Comité note que l'accord d'harmonisation fait partie des exigences énoncées en 2011 dans la Politique de l'évaluation au FIDA, et qu'il a été éclairé par un examen approfondi des pratiques d'autres IFI en matière d'évaluation. L'accord contribuera au renforcement des systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation, au renforcement de l'évaluabilité des opérations financées par le FIDA, à la clarification des critères et des concepts de l'évaluation, et à une meilleure comparabilité des résultats des évaluations indépendantes et des autoévaluations. La direction et IOE conviennent d'une liste commune des critères d'évaluation et de leurs définitions aux niveaux des projets et des pays.
25. Les membres félicitent IOE et la direction pour le parachèvement de l'accord d'harmonisation. Un membre demande si la mise en œuvre de l'accord d'harmonisation aura pour effet de rendre redondant l'un des processus d'évaluation et la documentation connexe, comme le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA ou le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement. IOE et la direction font observer qu'il n'y a aucun risque de chevauchement ou de redondance parce que, bien qu'alignées en termes de critères, les évaluations indépendantes et les autoévaluations ont des objectifs différents et portent sur des stades différents. Les autoévaluations, par exemple, couvrent la totalité du cycle de projet, tandis que les évaluations indépendantes sont entreprises uniquement à la fin du cycle de projet. L'accord d'harmonisation renforcera le caractère de complémentarité des évaluations indépendantes et des autoévaluations.
26. En réponse à une question concernant les critères d'évaluation qui seront appliqués à la collaboration avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, IOE informe le Comité que, dans les évaluations des stratégies et des programmes de pays, cette collaboration est envisagée dans la catégorie "partenariats".

Point 6 de l'ordre du jour: Proposition technique relative au Système d'allocation fondé sur la performance

27. Le Comité examine le document EC 2017/96/W.P.5, "SAFP: formule de calcul et procédures" qui contient une proposition technique sur le Système d'allocation fondé sur la performance ainsi que les observations d'IOE en la matière, telles qu'elles figurent dans le document EC 2017/96/W.P.5/Add.1. Le Comité note que la proposition révisée du SAFP sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration à la session de septembre plutôt qu'à la prochaine session d'avril comme prévu à l'origine. Ce changement a été recommandé par le Groupe de travail sur le SAFP afin d'accorder plus de temps à la discussion et au partage de l'information et de s'assurer que tous les membres ont une image claire des révisions proposées.
28. La direction met en lumière les approches utilisées pour aborder les recommandations formulées par IOE dans l'ENI concernant le SAFP dans la proposition de révision du SAFP: focalisation accrue sur la pauvreté rurale;

renforcement de l'accent sur la performance; recherche, dans la formule, d'un équilibre entre les composantes besoins et performance; et rationalisation du processus de gestion du SAFF. La direction a suivi un processus en deux phases pour la révision du SAFF. La première phase avait pour but principal de parvenir à un accord sur les composantes et les variables telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'administration en décembre 2016. La seconde phase était axée sur l'analyse des pondérations et sur la mise au point de l'équation mathématique révisée du SAFF, avec les améliorations clés proposées ci-après:

- réduction de l'impact de la population rurale sur les allocations par pays et inclusion de l'indice de vulnérabilité du FIDA (IVF) dans la composante besoins du pays;
- exclusion de l'évaluation des politiques et institutions nationales de la composante performance du pays, et intégration de son poids et de l'évaluation macroéconomique pertinente dans l'évaluation renforcée de la performance du secteur rural;
- transformation de la variable portefeuille à risque en une variable "performance du portefeuille et décaissement" (PPD), par l'addition d'une mesure de la performance en matière de décaissement. Cela constituerait une incitation à l'amélioration de la performance au niveau du portefeuille en récompensant les pays qui utilisent efficacement les ressources qui leur sont allouées, ce qui est essentiel pour parvenir à l'efficacité en matière de développement.

29. La direction ajoute des précisions sur les quatre scénarios présentés, notant que les quatre sont viables en cela qu'ils augmentent considérablement le poids d'ensemble de la composante performance du pays et qu'ils conservent l'attribution de 45% des ressources de base à l'Afrique subsaharienne et jusqu'à 50% à l'Afrique dans son ensemble, et l'attribution de deux tiers des ressources du FIDA à des conditions particulièrement favorables. En raison du caractère multiplicatif de la formule, le poids accru de l'une des variables n'a pas entraîné de changements significatifs dans les allocations finales. Toutefois, en prenant pour base les critères relatifs à la recherche, dans la mesure du possible, d'un équilibre entre les composantes besoins et performance du pays, et en fournissant des incitations claires à l'amélioration de la performance, en particulier en matière de réduction de la pauvreté et d'utilisation des ressources du FIDA, la direction recommande le scénario 3, qu'elle considère comme optimal, suivi du scénario 2. L'idée de restreindre, à l'avenir, l'examen aux scénarios 2 et 3 recueille l'assentiment général.
30. IOE attire l'attention du Comité sur les améliorations essentielles introduites dans le processus révisé du SAFF en vue de garantir une approche plus institutionnelle, à savoir la proposition de conduire l'évaluation de la performance du secteur rural une fois par cycle du SAFF, et la proposition d'examiner et de réviser les allocations du SAFF dans le cadre d'un comité interdépartemental. IOE apprécie les progrès réalisés par la direction vers l'adoption des modifications telles qu'elles sont recommandées dans l'ENI, tout en faisant observer que la taille de la population rurale occupe encore une place prépondérante dans la formule. La direction explique que la population rurale est au cœur du mandat du FIDA et qu'elle doit par conséquent conserver sa place de variable essentielle dans la formule, mais que son poids a été réduit de manière à atténuer l'influence d'ensemble de la population. La direction souligne aussi que IVF et PPD sont, dans la formule, les deux variables présentant la plus forte élasticité.
31. Le Comité remercie la direction pour les progrès réalisés à ce jour dans le processus de révision, et se déclare satisfait de la clarté de la présentation des scénarios dans lesquels un poids accru a été attribué à la performance. Les membres prennent note des scénarios proposés et du scénario 3 recommandé, et demandent une analyse montrant quelles seraient les incidences de la formule révisée sur les allocations par pays. Ils demandent également la poursuite des actions de

sensibilisation et de partage de l'information concernant l'impact de la formule révisée. La direction note qu'un séminaire informel est prévu pour le 5 avril 2017. Un membre fait observer qu'il est utile de veiller à ce que des informations claires et facilement compréhensibles soient mises à la disposition des responsables des politiques dans les capitales des États membres.

32. Répondant à une demande relative aux données utilisées pour les scénarios, la direction donne aux membres l'assurance qu'un simulateur est en cours d'élaboration et qu'il sera, dès ce travail achevé, mis en ligne à la disposition de tous les membres.
33. Les membres réitèrent la nécessité de reconnaître la relation entre les débats portant sur le SAFF révisé et la Consultation sur FIDA11, et la façon dont elle s'inscrit dans l'approche holistique.
34. Les membres conviennent qu'il est important de conclure les discussions techniques et d'éviter d'introduire de nouvelles variables dans la formule. Il conviendra de mettre l'accent sur la compréhension de la proposition déjà formulée et de faire en sorte qu'une décision soit prise à temps pour être appliquée au cours de FIDA11.
35. Un membre demande des éclaircissements sur le point de savoir si le poids accru accordé à la composante performance du pays aura pour résultats de récompenser les pays à revenu intermédiaire et de réduire les ressources allouées aux pays à faible revenu. La direction déclare que l'hypothèse selon laquelle plus un pays est riche, plus sa performance en matière de réduction de la pauvreté rurale est bonne ne se vérifie pas dans tous les cas. Le SAFF du FIDA concerne de nombreux pays présentant des caractéristiques diverses, mais la concurrence pour les allocations se manifeste entre des pays présentant des caractéristiques analogues. De ce fait, pour autant que la formule contienne les trois groupes – pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure –, les pays faisant partie de chacun des groupes continueront de recevoir des allocations du même ordre.
36. La direction souligne également que, dans le scénario 3, la variable IVF est celle qui possède la plus grande élasticité, ce qui implique que plus un pays est vulnérable, plus son allocation sera élevée. Avec l'intégration de l'IVF, 83% du total des ressources de base iront aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. La direction informe le Comité qu'elle continue à explorer les moyens de renforcer le poids de cette variable.
37. Un observateur souhaite savoir comment il serait possible de parvenir à une plus grande clarté concernant les critères de choix des pays au cours d'un cycle donné, et quels sont les critères de réallocation des ressources. L'observateur souligne également l'importance d'envisager le SAFF dans le contexte de l'approche holistique, étant donné qu'il est possible que le FIDA s'engage sur la voie de l'emprunt sur le marché, ce qui pourrait exiger une approche à deux guichets, comme celle pratiquée par d'autres banques multilatérales de développement. La direction reconnaît que ce sont là des questions pertinentes à prendre en considération, et note que, dans le cadre de l'approche holistique, il existe déjà un engagement à réduire de 99 à 80 le nombre de pays par cycle du SAFF.

Point 7 de l'ordre du jour: Rapport de synthèse d'évaluations portant sur la reproduction à plus grande échelle

38. Le Comité examine le document EC 2017/96/W.P.6, "Rapport de synthèse d'évaluations sur l'appui du FIDA en matière de reproduction des résultats à plus grande échelle", et la réponse de la direction à ce document, contenue dans le document EC 2017/96/W.P.6/Add.1.
39. Le rapport de synthèse d'évaluations révèle que, bien que la reproduction à plus grande échelle ait été inscrite dès 2002 parmi les priorités stratégiques dans les opérations du FIDA, c'est en 2010 que les efforts ont été intensifiés pour en

renforcer la mise en œuvre dans les projets financés par le FIDA, lorsque le FIDA a introduit des objectifs clairs et un cadre conceptuel, et a tiré pleinement parti des possibilités offertes. Tous les COSOP préparés après 2010 ont fait référence à la reproduction à plus grande échelle, et les évaluations de programmes de pays, comme les évaluations de la performance des projets, entreprises au cours de la même période ont relevé des exemples de reproduction à plus grande échelle au niveau des projets.

40. Le Comité accueille avec intérêt le rapport de synthèse d'évaluations et appuie les recommandations qu'il contient, notant sa pertinence non seulement pour le FIDA, mais aussi pour d'autres partenaires du développement. La conclusion relative à l'intérêt d'une conception de projet focalisée de manière à faciliter la reproduction à plus grande échelle est considérée comme spécialement pertinente, au même titre que l'importance des partenaires et des partenariats en tant que facteur propice.
41. Les membres notent avec satisfaction que la direction approuve toutes les recommandations du rapport de synthèse d'évaluations visant à renforcer les cycles des programmes de pays et des projets afin d'accroître le potentiel de transposition, de renforcer le consensus et d'augmenter les incitations, en interne, à appuyer la reproduction à plus grande échelle, et à établir des cibles institutionnelles fondées sur les réalisations et les données factuelles sur la reproduction à plus grande échelle. En fait, la direction a déjà mis en œuvre certaines des recommandations par le biais de l'approche 2015–2016 de la reproduction à plus grande échelle. Dans le contexte du cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, la direction œuvre à la mesure des résultats des projets et à la réalisation et au suivi des activités hors prêts au niveau des pays. La direction se félicite du fait qu'IOE commencera à noter séparément la reproduction à plus grande échelle et l'innovation.
42. À la demande de quelques membres, IOE présente des exemples de projets comprenant de fortes économies d'échelle et qui deviennent viables uniquement s'ils sont reproduits à plus grande échelle, comme la banque mobile dans le secteur de la finance rurale. S'agissant de la conception des projets, IOE met en lumière le fait qu'il a été fait délibérément référence à une conception "bien ciblée" plutôt qu'à la "simplicité de" la conception, ainsi que l'importance d'une approche programmatique à long terme abordant en phases successives les défis du développement. IOE souligne que les facteurs de la pauvreté, complexes et inextricablement liés, peuvent rarement être abordés au cours d'une phase unique d'un projet et que l'approche programmatique à long terme pourrait assurer des interventions davantage ciblées et plus efficaces.
43. L'un des membres se déclare surpris du fait que les gouvernements ne cherchent pas automatiquement à reproduire à plus grande échelle les résultats des interventions des projets. En offrant des possibilités et des ressources pour renforcer les capacités du personnel des organismes d'exécution, les projets donnent à ces organismes les moyens de reproduire à plus grande échelle les interventions. IOE réaffirme que les gouvernements jouent un rôle important dans la reproduction à plus grande échelle, et note que les évaluations des programmes de pays jugent la performance des partenaires d'exécution, y compris le gouvernement, et le rôle qu'ils jouent pour faciliter le potentiel de transposition des interventions réussies. La direction note qu'il existe quatre parcours pour la reproduction à plus grande échelle – passant par le gouvernement, le secteur privé, les donateurs et les communautés – et que chacun de ces parcours est essentiel pour garantir la durabilité des résultats. Citant un exemple, un membre souligne le rôle et l'engagement des gouvernements dans la reproduction à plus grande échelle des résultats des projets. Toutefois, le processus pourrait ne pas être assez rapide, compte tenu de la nécessité de garantir que les ressources soient disponibles, et que la reproduction à plus grande échelle concerne les bonnes initiatives.

44. Pour ce qui concerne la recommandation relative à l'analyse du potentiel de transposition, la direction a déjà entrepris cette activité par le biais du cadre opérationnel, en posant au stade de la conception du projet des questions spécifiques quant à la faisabilité d'une reproduction à plus grande échelle.
- Point 8 de l'ordre du jour: Porter le SYGRI à l'étape suivante
45. Le Comité examine le document EC 2017/96/W.P.7, "Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) à l'étape suivante", et le document EC 2017/96/W.P.7/Add.1 où figurent les observations d'IOE.
46. La direction présente le plan de renforcement de son Système de gestion des résultats et de l'impact. Les indicateurs révisés du SYGRI ont été alignés sur le Cadre stratégique 2016-2025 afin de garantir un suivi efficace de la performance en rapport avec le Cadre stratégique et la contribution du FIDA aux Objectifs de développement durable (ODD). Les indicateurs proposés ont été affinés à partir des consultations internes détaillées, des examens collégiaux externes approfondis menés par des experts en provenance d'autres organisations de développement, et par des examinateurs indépendants. Le nombre d'indicateurs, qui était supérieur à 100, a été ramené à moins de 40. Les exigences simplifiées en matière de mesure et la stricte pertinence des indicateurs pour la gestion du projet pourront garantir une intégration plus efficace des nouveaux indicateurs fondamentaux dans les systèmes de suivi-évaluation du projet, et promouvoir une mesure plus précise des résultats et une prise de décisions fondées sur des données factuelles plus solides, aux niveaux du projet, du programme de pays, de la région et de l'institution.
47. Le Comité remercie la direction pour la qualité du document, et apprécie la réduction significative du nombre d'indicateurs et l'alignement sur les ODD.
48. IOE félicite la direction pour la simplification du SYGRI, considérée comme un pas positif pour faire progresser le programme du FIDA axé sur les résultats, et pour renforcer l'obligation redditionnelle et l'apprentissage. IOE juge toutefois préoccupant le fait que les projets financés par le FIDA seront encouragés – mais n'y seront plus tenus – à entreprendre des enquêtes de référence et des enquêtes à l'achèvement. La direction précise que l'ancienne pratique, qui consistait à mesurer l'impact en utilisant la méthodologie comparant l'avant et l'après n'était pas satisfaisante, d'où la décision de ne plus avoir recours aux enquêtes de référence avant-et-après au niveau de l'impact, et de se concentrer plutôt sur la détermination des valeurs de référence pour les différents indicateurs dans les cadres logiques.
49. IOE estime que la direction du FIDA devrait chercher à surmonter les limitations en rapport avec les enquêtes sur les résultats qui sont proposées pour mesurer les indicateurs au niveau des effets, en élargissant la taille de l'échantillon et en veillant, éventuellement, à l'inclusion de groupes témoins; la direction explique à propos de cette observation que, à la différence de la seule mesure de l'impact, la mesure systématique des effets, telle qu'elle est proposée, offre aux projets une source utile d'informations pertinentes quant aux résultats atteints tout au long de l'exécution. Il s'agit d'une approche innovante fournissant des informations utiles permettant à la direction d'apporter des corrections en temps opportun au cours de l'exécution du projet.
50. Enfin, s'agissant de la nécessité de démontrer clairement les liens entre certains des indicateurs de mesure des produits/effets et l'impact, comme l'a souligné IOE, la direction note que cette opération est moins complexe au niveau du projet dans le contexte du cadre logique où tous les indicateurs sont étroitement liés entre eux. La démonstration de ces liens devient plus difficile dans le cas des indicateurs au niveau de l'institution, qui regroupent certains indicateurs du niveau du projet.

Point 9 de l'ordre du jour: Calendrier d'un éventuel examen par les pairs du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

51. Le Comité examine le document EC 2017/96/W.P.8, "Proposition révisée relative à la conduite d'un examen par les pairs de la fonction d'évaluation au FIDA" et le document EC 2017/96/W.P.8/Add.1, où figurent les observations de la direction sur ce point. Il est proposé que soit mené un examen externe par les pairs, sous la supervision de l'ECG, et avec la participation d'autres consultants extérieurs et de représentants du Réseau d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE). Le projet de document d'orientation sera examiné par le Comité de l'évaluation à sa deuxième session de 2018.
52. Le Comité note que l'examen par les pairs portera aussi bien sur le système d'évaluation indépendante que sur le système d'autoévaluation du FIDA, et remercie la direction d'avoir accepté la proposition d'IOE.
53. Certains membres demandent que l'examen par les pairs soit achevé d'ici à avril 2019 plutôt qu'en septembre comme indiqué dans le calendrier proposé. IOE et la direction notent toutefois que le calendrier proposé est raisonnable, compte tenu de la nécessité d'entamer la mise en œuvre de l'accord d'harmonisation avant de pouvoir entreprendre l'examen par les pairs.
54. Le Comité exprime l'opinion selon laquelle un examen par les pairs devrait être réalisé tous les huit ans plutôt que tous les dix ans comme proposé dans le document. IOE note que cela serait faisable, encore que cela ne serait pas aligné sur le contrat de six ans du Directeur d'IOE, et que cela aurait des incidences financières. Les membres du Comité notent que l'examen par les pairs constitue un poste budgétaire non récurrent. Les membres du Comité notent que l'examen par les pairs devrait être guidé et géré par le Comité de l'évaluation.

Point 10 de l'ordre du jour: Questions diverses

55. Le Comité note que, compte tenu du court délai qui sépare la session du Comité de l'évaluation de celle du Conseil d'administration, il n'y aura que très peu de temps pour examiner et approuver le procès-verbal à temps pour la réunion du Conseil. Le projet de procès-verbal sera communiqué aux membres par courrier électronique, et uniquement en anglais, pour validation.
56. Le président remercie tous les participants pour leurs contributions aux utiles débats, et déclare la session close.